

Maisons-Alfort, le 13 octobre 2006

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la stratégie de lutte et sur les perspectives de sortie de crise envisagées pour la fièvre catarrhale ovine en France continentale

LA DIRECTRICE GENERALE

---

#### **Rappel de la saisine**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie en urgence le 10 octobre 2006 par courrier électronique par la Direction générale de l'alimentation sur un projet de note d'information relative à la stratégie de lutte contre la fièvre catarrhale ovine en France continentale et sur les perspectives de sortie de crise.

#### **Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine »**

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine », nommé par décision du 09 septembre 2006, s'est réuni le 12 octobre 2006 et a formulé l'avis suivant :

#### **« Contexte et questions posées »**

*L'Afssa a été saisie le 10 octobre 2006 d'une demande d'avis sur un projet de note relatif à la « Fièvre catarrhale ovine (FCO) en France continentale - Stratégie de lutte et perspectives » que la DGAI entend diffuser le plus rapidement possible. L'Agence est interrogée notamment sur les perspectives de sortie de crise envisagées au regard de l'évaluation du risque de diffusion de la FCO. Au projet de note sont joints les différents protocoles dérogatoires en vigueur (notes de service, projets ...) qui y sont évoqués.*

#### **Méthode d'expertise**

*Ce projet de note a fait l'objet d'une présentation le 11 octobre 2006 après-midi par la DGAI au CES Santé animale et aux membres de la cellule d'urgence du GECU invités.*

*Compte-tenu du souhait de disposer de l'avis de l'Afssa sous 48 heures afin de pouvoir diffuser le plus rapidement possible cette note, la cellule d'urgence du GECU FCO a élaboré un projet d'avis qui a été discuté en réunion le 12 octobre 2006 et validé par moyens télématiques le 13 octobre 2006.*

*L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :*

- *l'arrêté du 21 août 2001 fixant les mesures techniques et financières de police sanitaire relative à la fièvre catarrhale du mouton, modifié par les arrêtés du 05 et du 14 septembre 2006 et par l'arrêté du 29 septembre 2006 ;*
- *la décision 2005/393/CE du 23 mai 2005 concernant les zones de protection et de surveillance pour la fièvre catarrhale du mouton et les conditions applicables aux mouvements à partir de ces zones ou à travers ces zones et ses modifications, en particulier la décision de la commission du 15 septembre 2006 ;*

- les données disponibles sur la situation épidémiologique aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France au 10 octobre 2006 (système de déclaration européen ADNS) ;
- les alertes OIE au 12 octobre 2006 ;
- les rapports de missions entomologiques fièvre catarrhale ovine « transect inventaire culicoïdes » du 24 au 26 août 2006 et « suivi longitudinal culicoïdes foyers BTV-8 France » des 05 et 06 septembre 2006 (T. Baldet et J.C. Delécolle) ;
- Takamatsu et al. (2003) A possible overwintering mechanism for bluetongue virus in the absence of the insect vector. *J. Gen. Virol.* **84** :227-235 ;
- les notes de service de la Direction générale de l'alimentation sur la fièvre catarrhale ovine N20068219Z, N20068221Z, N20068229Z, N20068235Z, N20068236Z, N20068239Z et le projet de note de service 060961 FCO broutards version 2.

### Argumentaire

Le projet de note décrit, tout d'abord (parties 1 et 2), la situation épidémiologique en Europe du Nord au 09 octobre 2006, notamment en France, ainsi que les modalités de surveillance et de contrôle de la fièvre catarrhale ovine (FCO) dans notre pays.

Les trois parties suivantes précisent la stratégie « d'endiguement » de la maladie en France, dans le cadre communautaire, ainsi que les possibilités de dérogation à l'interdiction des mouvements de ruminants entre zones réglementées (interdiction, contrôle, surveillance) et à partir des zones réglementées vers les zones indemnes dans le cadre communautaire.

Ces cinq premières parties, tout comme les perspectives à très court terme (1<sup>er</sup> alinéa de la sixième partie « perspectives de sortie de crise »), n'appellent pas de commentaire particulier puisqu'elles décrivent fidèlement des situations et des pratiques connues, mises en œuvre en parfaite cohérence avec la législation communautaire existante. Toutefois, on peut considérer, quand la situation épidémiologique est jugée favorable, que l'abattage des animaux virémiques apporte une protection supérieure à la claustration associée au traitement insecticide.

Les deux derniers alinéas (2 et 3) de la sixième partie, consacrés « aux perspectives de sortie de crise » à moyen (prochaine période d'inactivité des vecteurs) et plus long terme (printemps 2007), ont fait l'objet d'un examen approfondi conformément à la demande d'évaluation.

Les informations disponibles à ce jour sur la situation épidémiologique de la FCO dans le nord de l'Europe révèlent un développement dans l'espace et une augmentation de l'incidence au cours des dernières semaines. La diffusion s'est faite vers l'est (en Allemagne) et vers l'ouest (en Belgique). L'incidence hebdomadaire a augmenté et a conduit à un second pic, plus important que le premier. A ce jour, la situation en France est bien meilleure que dans les trois autres pays touchés. Cependant, il est impossible de prédire l'évolution dans le temps et dans l'espace de cette épizootie pendant les six semaines à venir (fin novembre), période correspondant encore à une activité probable des Culicoïdes. Pour cette raison, le groupe d'expertise collective d'urgence estime qu'il est prématuré de déterminer dès maintenant les perspectives à moyen et long terme et qu'il serait préférable de les définir en fonction de la situation atteinte début décembre, situation qui ne devrait plus guère évoluer au cours des semaines suivantes.

L'examen, à la mi-décembre, de la situation de la FCO, dans l'ensemble de la région d'Europe du Nord touchée et dans chacun des Etats-membres concernés, devrait permettre d'élaborer un ou plusieurs scénarios d'évolution et, par là même, d'anticiper les éventuelles adaptations nécessaires des mesures de surveillance et de contrôle, tout particulièrement celles concernant les zones réglementées en France. Dans cette perspective, il pourra être envisagé, à cette occasion, la mise en œuvre pendant la période hivernale, de mesures permettant de mieux caractériser l'incidence de l'infection par le virus de la FCO (par exemple, réalisation d'enquêtes sérologiques dans certaines populations de ruminants domestiques et/ou sauvages).

*Il convient enfin de souligner que de nombreuses inconnues persistent à la fois sur les insectes vecteurs (espèces, durée et déterminisme de la diapause, possibilité de transmission verticale, gîtes larvaires et de repos...) et les conditions de persistance du virus chez les ruminants (notamment l'importance, pour le sérotype 8, d'un éventuel mécanisme de persistance du virus de la FCO sans virémie, ni maladie, ni séroconversion récemment identifié chez les ovins pour les sérotypes 1 et 3 – Takamatsu et al.).*

*L'ensemble de ces constatations, associées aux caractéristiques épidémiologiques, cliniques et virologiques particulièrement originales de l'épisode actuel de FCO en Europe du Nord, montre la nécessité de poursuivre les études et recherches permettant d'en mieux comprendre les déterminants. Les résultats obtenus pourraient contribuer à la découverte d'éléments autorisant l'adaptation des législations nationale et communautaire à une situation d'émergence originale et de persistance difficilement prévisible en l'état actuel des connaissances.*

### **Conclusions et recommandations**

*Le groupe d'expertise collective d'urgence « Fièvre catarrhale ovine », réuni le 12 octobre 2006 à l'Afssa et par moyens télématiques a examiné le projet de note : « Fièvre catarrhale ovine (FCO) en France continentale – stratégie de lutte et perspectives ». Il a pris acte de la description de la situation épidémiologique et des perspectives de sortie de crise à très court terme.*

*Il estime prématuré de se prononcer dès maintenant sur les perspectives à moyen et long terme (points 6.2 et 6.3). Il lui paraît préférable d'évaluer ces perspectives à la fin de la période d'activité des vecteurs, soit dans six semaines environ, après examen exhaustif de la situation en France et en Europe du Nord.*

*Par ailleurs, il souligne l'importance de l'accès aux informations épidémiologiques pertinentes sur la situation en France et dans les autres Etats-membres touchés par la FCO sérotype 8.*

**Mots clés** : Fièvre catarrhale ovine, bluetongue, bovins, ovins, mouvements, dérogation, culicoïdes »

### **Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments**

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine de la Direction générale de l'alimentation sur un projet de note d'information relative à la stratégie de lutte contre la fièvre catarrhale ovine en France continentale et sur les perspectives de sortie de crise.

Actuellement, la situation épidémiologique en France semble favorable. Dans ce contexte, l'Afssa souligne que l'abattage des rares animaux virémiques, associé à un suivi virologique des animaux susceptibles d'être infectés dans leur voisinage, confère un niveau de maîtrise supérieur vis-à-vis de la diffusion de l'infection que la simple claustration associée au traitement insecticide.

La Directrice générale de l'Agence française  
de sécurité sanitaire des aliments

**Pascale BRIAND**